

HSBC SFH (France)

**Rapport sur la qualité des actifs
Au 31 Mars 2018**

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 28/02/2018

Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	6 409 972 915
- Autres crédits	-
	6 409 972 915

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	-
- Particuliers	6 409 972 915
- Autres	-
	6 409 972 915

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	970 670 093
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	5 439 302 822
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	6 409 972 915

L'unique organisme de cautionnement est le Crédit Logement (*cf I.6*)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Date des données : 28/02/2018

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	914 281 048
- Produit de la quotité définie à l'article R.513.1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	56 389 045
	970 670 093

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	5 035 108 350
- Produit de la quotité définie à l'article R.513.1 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	404 194 471
	5 439 302 822

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 28/02/2018 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	301 675	10
2003	1 282 920	60
2004	4 534 201	90
2005	19 907 537	221
2006	42 831 015	433
2007	38 050 581	346
2008	35 835 149	308
2009	17 318 730	167
2010	33 547 296	280
2011	39 641 193	309
2012	60 287 325	458
2013	64 766 791	434
2014	110 913 501	664
2015	135 527 953	740
2016	172 585 053	907
2017	186 865 110	978
2018	6 474 064	37
	970 670 093	6 442

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	629 337	20
2003	1 289 703	81
2004	3 283 125	80
2005	32 243 583	375
2006	58 982 959	641
2007	36 381 303	370
2008	31 518 888	352
2009	52 551 708	485
2010	99 167 529	815
2011	108 860 365	996
2012	175 434 079	1 472
2013	536 577 689	4 250
2014	614 278 290	4 367
2015	1 148 121 211	7 359
2016	1 136 748 620	6 589
2017	1 368 699 340	7 574
2018	34 535 093	205
	5 439 302 822	36 031

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 28/02/2018

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	689 776	95
1	3 263 866	108
2	7 721 479	150
3	10 817 551	191
4	15 484 974	225
5	16 261 765	214
6	24 522 179	236
7	38 023 530	341
8	58 202 180	478
9	63 313 335	487
10	50 534 881	361
11	66 584 862	415
12	78 176 370	468
13	90 434 064	520
14	85 429 728	464
15	38 952 749	211
16	48 121 430	228
17	63 547 122	283
18	62 876 601	293
19	58 368 404	269
20	10 491 962	56
21	10 617 470	52
22	9 210 244	42
23	24 247 598	97
24	32 737 092	151
25	1 800 919	6
26	237 962	1
	970 670 093	6 442

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	1 457 566	236
1	4 875 805	231
2	18 428 491	467
3	31 467 702	608
4	65 391 078	942
5	102 761 623	1 275
6	149 376 529	1 557
7	255 139 458	2 304
8	306 060 492	2 527
9	392 481 669	2 931
10	375 554 890	2 604
11	391 327 088	2 525
12	526 398 021	3 085
13	525 853 627	2 978
14	447 113 528	2 541
15	226 618 131	1 306
16	284 014 753	1 453
17	376 659 995	1 837
18	274 316 970	1 344
19	315 903 528	1 504
20	42 870 519	213
21	34 241 578	190
22	41 037 478	197
23	103 130 932	452
24	141 363 372	702
25	5 046 799	19
26	411 200	3
	5 439 302 822	36 031

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 100%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le Crédit Logement dont la notation au 31/03/2018 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation long terme
Moody's	Aa3
DBRS	AAL

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Organisme de titrisation et entités similaires

Néant

IV. Valeurs de remplacement

Au 31/03/2018, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) sont les suivants :

✓ <u>Trésorerie (comptes nostro) :</u>	122 260 703€
✓ <u>Cash Collateral :</u>	0 €

V. Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé (RA totaux et partiels) retenu pour le calcul des besoins de liquidité à 180 jours est de 9.36% en rythme annualisé (soit 2.26% sur le trimestre).

VI. Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC France n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les d'Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC France.

Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC France sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 séries d'instruments de couverture (taux et devises)

- Couverture du collatéral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC France

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC France, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

Suite à la modification de la documentation du programme SFH le 24 novembre 2016, le portefeuille de crédits immobiliers apportés en garantie par HSBC France est exclusivement à taux fixe. Par ailleurs, le mécanisme de couverture du risque de taux décrit ci-dessus s'applique à l'ensemble de la structure jusqu'à l'extinction de la dernière tranche spécifiant ce mécanisme dans ses Final Terms, soit la tranche n° 5 expirant le 16 octobre 2023.

VII. Couverture du besoin de liquidité

En référence à l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de HSBC SFH (France), mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie. Sont prises en compte, dans le calcul des flux prévisionnels des actifs reçus à titre de garantie, des hypothèses conformes à l'annexe 2 de l'instruction ACPR 2014-I-17.

Au 31 mars 2018, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture de celui-ci sont estimées comme suit :

- Situation initiale de trésorerie : 122 260 703 €
- Valeurs de remplacements (cash collatéral) : 0 €
- Flux provenant des actifs apportés en garantie : + 568 635 547€
- Paiement d'intérêts, remboursements de principal des obligations et flux nets afférents aux instruments financiers à terme : -177 222 175€
- Liquidités provenant de la mobilisation possible de créances immobilières auprès de l'Eurosystème : + 1 174 902 296 €

Les besoins de liquidité à 180 jours sont couverts.

Paris, le 02 Mai 2018,

M. Guillaume Makowski
Directeur Général de HSBC SFH (France)